



VILLERET, le

SKI-CLUB

VILLERET

Salvagny  
le 7. février 1924

Monsieur le président,  
En réponse de votre lettre du 25.1.24  
notre comité me charge de vous transmettre ce qui suit:  
On est d'accord de vous laisser construire une cabane  
sur notre métairie sous condition que l'emplacement  
soit discuté sur place de la métairie derrière de Bienne.  
Les frais de ce rendez-vous serait à votre charge. Notre  
comité m'a chargé de remplir choisir l'emplacement & me  
donne plein pouvoir. Pour moi, ce serait un peu difficile  
de monter au Chauseral par ces tas de neige à moins que vous puissiez  
m'aider à traverser la neige. Et ce que vous voulez construire  
encore cet hiver? Pour faire le moins de frais possible, il faut que  
j'arrive avec le train à St Julien à 36 heures jours ouvrables (au dimanche  
à 10.41 heures à Villeret pour rentrer le même jour)  
Au nom du comité

Fr. Stoll secr.

## AVIS de construction

Le Ski-Club de et à Villeret a l'intention de construire sur Section E No 9, Vacherie de Derrière Bienne, commune de Cormoret, appartenant au Syndicat d'élevage de Morat, une cabane en bois sur socle de béton, 4,50 m. sur 5,50 m., recouverte d'éternit, et a, en date du 14 juin 1924, adressé au conseil municipal de Cormoret une demande en permis de bâtir sans plans de la construction.

La construction projetée est profilée.

Conformément à l'art. 7 du décret du 13 mars 1900, ce projet est publié par le présent avis et la demande en permis est déposée (avec les pièces annexées), afin que chacun puisse en prendre connaissance, au secrétariat municipal de Cormoret, où les oppositions, faites par écrit, sur timbre et motivées, seront reçues jusqu'au 8 juillet 1924 inclusivement.

Cormoret, le 20 juin 1924.

Secrétariat municipal.